



SwissLife

*Assurez
votre avenir
et celui
de vos proches*

SwissLife Retraite

Contrat individuel d'assurance
sur la vie, libellé en unités
de compte et en euros

Les + de SwissLife Retraite

- + Une épargne à votre rythme, disponible à tout moment
- + Un cadre fiscal privilégié : celui de l'assurance vie
- + Une offre financière complète et performante
- + Une table de mortalité garantie
- + Des garanties de prévoyance pour vous protéger, vous et vos proches
- + Un large choix d'options de sortie : capital versé en une ou plusieurs fois ou revenu versé à vie
- + **Transparence & simplicité**
 - Chaque année, Swiss Life vous informe de l'évolution de votre épargne.
 - À tout moment, vous pouvez consulter votre contrat et effectuer des demandes d'opérations en ligne sur [swisslife.fr](https://www.swisslife.fr)

*L'accompagnement permanent de Swiss Life,
acteur de référence sur les marchés de l'assurance
patrimoniale en vie, santé et prévoyance.*

Vous l'avez parfaitement compris : la constitution d'une épargne personnelle est devenue indispensable pour maintenir votre niveau de vie à la retraite.

SwissLife Retraite vous permet de préparer dès maintenant votre retraite dans le cadre fiscal avantageux de l'assurance vie.

Une grande souplesse

Vous épargnez à votre rythme, en alimentant votre contrat par des cotisations périodiques mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou annuelles, que vous pouvez compléter par des versements ponctuels.

À tout moment, vous pouvez disposer de votre épargne sous forme :

- de capital, versé en une ou plusieurs fois,
- et/ou de complément de revenu régulier versé à vie (rente viagère).

Un cadre fiscal privilégié

Après 8 ans, vos plus-values et revenus de placement sont *totale*ment exonérés d'impôts jusqu'à 4 600 € par an pour une personne seule et 9 200 € par an pour un couple soumis à imposition commune¹.

Au-delà de cet abattement, ils sont imposés par intégration dans le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ou par prélèvement forfaitaire de 7,5 %.

En cas de rachat partiel ou total avant cette échéance de 8 ans, vos plus-values et revenus de placement sont soumis au choix à l'impôt sur le revenu ou à un prélèvement forfaitaire².

Les prélèvements sociaux³ sont retenus *uniquement lors des sorties* sur les supports financiers en unités de compte et chaque année sur le fonds en Euros.

Un outil incontournable en matière de transmission

L'assurance vie n'est pas comprise dans la succession. Votre conjoint ou partenaire de PACS bénéficiaire est *totale*ment exonéré de droits de succession et du prélèvement de 20 % / 31,25 %⁴.

Pour les autres bénéficiaires désignés, si les versements ont été effectués avant 70 ans, votre capital est transmissible à hauteur de 152 500 euros par personne en franchise totale d'impôt.

Ensuite, le prélèvement n'est que de 20 % jusqu'à 700 000 euros par bénéficiaire et de 31,25 % au-delà.



⁽¹⁾ Cet abattement est annuel et global pour l'ensemble des contrats d'assurance vie du foyer fiscal.

⁽²⁾ 35 % avant 4 ans, 15 % entre 4 et 8 ans.

⁽³⁾ 15,5 % au 1^{er} janvier 2016.

⁽⁴⁾ Tout comme vos frères et sœurs, sous certaines conditions.

Une offre financière complète et performante

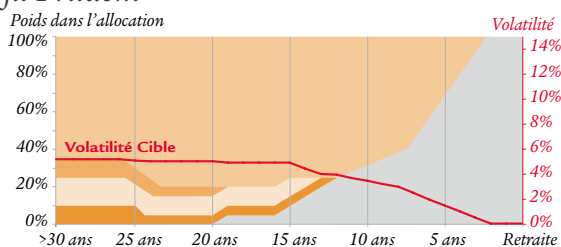
Vous recherchez une solution clés en main ?

Optez pour le Pilotage Retraite

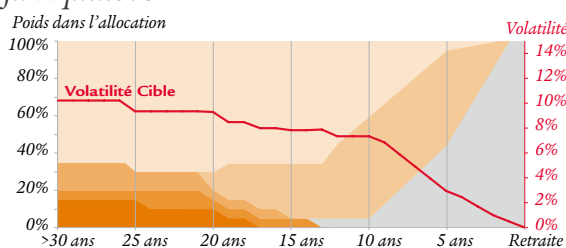
En choisissant cette formule, vous bénéficiez en permanence de l'allocation d'actifs la plus adaptée à votre horizon de départ à la retraite. Votre épargne est dynamisée sur le long terme puis sécurisée progressivement à l'approche de votre départ à la retraite.

3 Pilotages Retraite vous sont proposés en fonction de votre profil d'investisseur : Prudent, Équilibré et Dynamique.

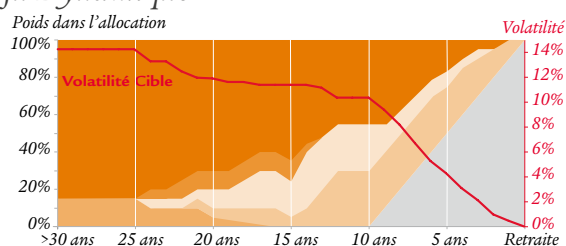
Profil Prudent



Profil Équilibré



Profil Dynamique

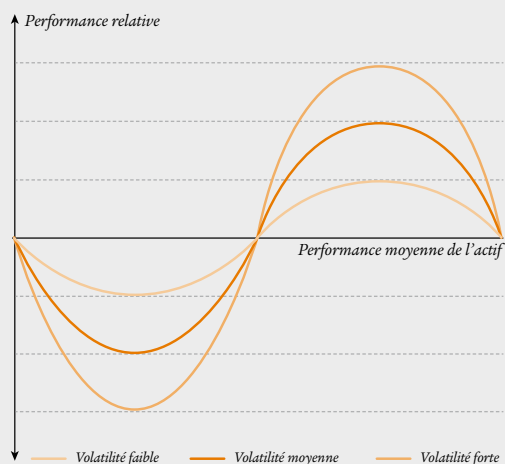


- Fonds en Euros
- SLF (F) Equity Euro Zone Minimum Volatility P
- SLF (Lux) Portfolio Global Balanced Harmony R
- SLF (F) Global Inflation P
- SLF (Lux) Portfolio Global Income Prudent R
- SLF (Lux) Portfolio Global Growth Vitality R

L'atout **+** Swiss Life Asset Managers : *la volatilité au cœur du processus de gestion*

- Swiss Life Asset Managers est l'une des premières sociétés de gestion à avoir mis en œuvre une méthode de gestion innovante basée sur la maîtrise de la volatilité, c'est-à-dire des fluctuations des différents actifs. Le principe est simple : plus la volatilité de l'actif est forte, plus il est probable d'observer des variations extrêmes, à la hausse comme à la baisse. Axer la gestion sur un niveau de volatilité cible permet de mieux maîtriser les aléas des marchés en adaptant en permanence l'exposition financière au niveau de risque défini.

- Swiss Life Asset Managers s'est vu décerner le Trophée d'or 2016 du Revenu dans la catégorie : «Meilleure gamme de Sicav et de fonds diversifiés» gérée par Swiss Life Asset Managers.



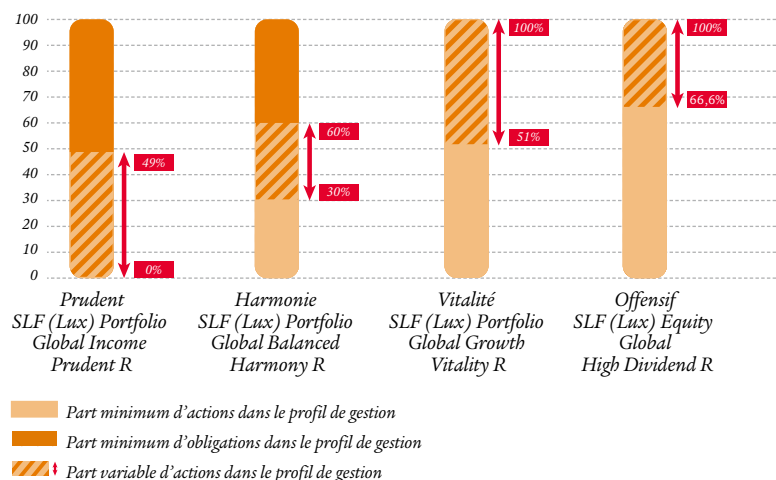


Vous préférez sélectionner librement vos supports de placement ?

Optez pour l'Allocation Libre

Swiss Life vous propose un large choix de supports financiers pour faire fructifier votre épargne retraite.

4 fonds profilés correspondant à différents profils d'investissement. En les choisissant, vous vous évitez le souci de la surveillance et de la gestion régulière.



60 autres fonds gérés par Swiss Life Asset Managers, SwissLife Gestion Privée et par une sélection d'autres sociétés de gestion reconnues telles que Carmignac Gestion, Lazard Frères Gestion, Rothschild & Cie Gestion, Fidelity Investments Lux. SA...

1 fonds en euros grâce à l'effet de cliquet, la performance obtenue chaque année reste définitivement acquise.

Vous pouvez à tout moment effectuer des arbitrages entre les différents fonds qui vous sont proposés (1^{er} arbitrage annuel gratuit).

Des options d'arbitrage automatique pour vous accompagner

Quatre options vous sont proposées pour vous aider à investir sereinement votre épargne.

- **L'arbitrage automatique et progressif vers le fonds en Euros :** pour sécuriser votre épargne à l'approche de votre départ à la retraite.
- **L'arbitrage automatique des plus-values :** pour sécuriser sur le fonds en Euros les plus-values réalisées sur vos supports financiers.
- **L'arbitrage automatique en cas de moins-values :** pour limiter les pertes sur vos placements.
- **L'investissement progressif :** pour investir progressivement votre épargne sur les supports financiers de votre choix.



Vous bénéficiez ainsi d'une protection contre les conséquences de l'allongement de la durée de vie.

Une table de mortalité garantie

Swiss Life vous garantit la table de mortalité qui sera utilisée pour convertir votre capital en complément de retraite versé à vie :

- à la souscription, sur l'ensemble de vos cotisations périodiques ;
- à la date de l'opération, sur tous vos versements ponctuels.

Pourquoi est-ce important ?

La table de mortalité est une composante déterminante dans la conversion du capital constitué sur le contrat de retraite en rente viagère, qui évolue régulièrement avec l'espérance de vie.

Avec cette garantie, Swiss Life s'engage pour vous éviter toute mauvaise surprise au moment de la conversion de votre capital en rente viagère.

Des garanties de prévoyance pour protéger vos proches

En cas de décès prématuré, de réelles difficultés financières peuvent survenir. Pour protéger vos proches, Swiss Life vous propose *de solides garanties* :

- la garantie Plancher Décès est automatiquement incluse dans le contrat. En cas de décès avant le terme de la garantie, Swiss Life préserve votre conjoint ou autre bénéficiaire désigné des aléas des marchés financiers en compensant une éventuelle moins-value jusqu'à 75 000 euros.
- la garantie de Bonne Fin est disponible en option. Elle complète la prestation de la garantie Plancher Décès dans la limite cumulée de 150 000 euros. En cas de décès, Swiss Life s'engage à prendre en charge les cotisations périodiques restant à verser sur votre contrat jusqu'au terme de la garantie.



Un complément de retraite sur mesure

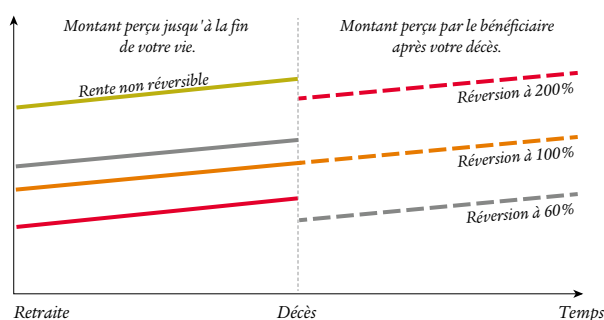
SwissLife Retraite peut vous permettre de bénéficier d'un complément de revenu régulier versé à vie. Au moment de la conversion de votre capital en rente viagère, Swiss Life vous proposera un large choix d'options pour s'adapter parfaitement à votre situation et à vos objectifs.

Votre situation, vos objectifs	La solution Swiss Life	Avantages
- Vous êtes célibataire ? - Votre conjoint a des revenus suffisants ?	La rente à vie non réversible	Vous percevez un complément de revenu régulier jusqu'à la fin de votre vie.
- Vous souhaitez sécuriser l'avenir de votre conjoint ou d'un proche si vous veniez à décéder le premier ?	La rente à vie réversible de 30 % à 200 %	À votre décès, le bénéficiaire désigné percevra un complément de revenu versé à vie, d'un montant pouvant aller de 30 % à 200 % de votre rente initiale.
- Vous souhaitez garantir à un proche un revenu régulier sur une période déterminée en cas de décès prématuré ?	La rente à vie avec annuités garanties nombre d'annuités garanties égal, au maximum, à l'espérance de vie théorique diminuée de 5 ans au moment de la liquidation, sans pouvoir toutefois excéder 25 ans	Vous percevez un complément de revenu jusqu'à la fin de votre vie. En cas de décès pendant la période de garantie, le bénéficiaire désigné percevra l'intégralité des annuités restantes.
- Vous souhaitez moduler le montant de votre complément de revenu pendant les premières années de votre retraite ?	La rente à palier entre - 25 % et + 25 %	En fonction de vos besoins et projets à court ou moyen terme, vous adaptez le montant initial de votre complément de revenu à la hausse ou à la baisse pendant une période de 5 à 10 ans.
- Vous souhaitez vous protéger contre les effets de l'inflation ?	La rente indexée de 2 % par an	Votre rente est revalorisée de 2 % au minimum chaque année.

Certaines options sont compatibles entre elles. Au moment de votre départ à la retraite, des options supplémentaires pourront vous être proposées, en fonction de l'évolution de l'offre de Swiss Life.

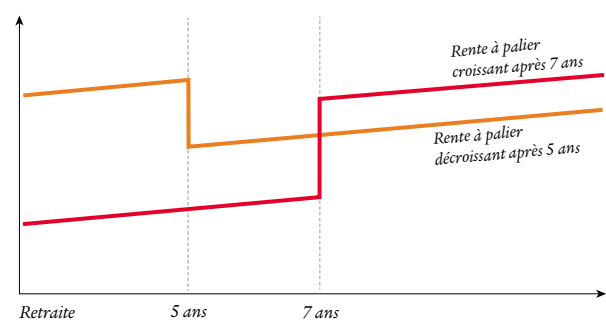
Focus sur...

La rente réversible



Le montant de rente que vous percevrez toute votre vie dépend du taux de réversion que vous choisissez : la rente qui vous sera versée sera d'autant plus importante que le taux de réversion choisi sera mesuré.

La rente à palier



Au terme de la période que vous avez définie (entre 5 et 10 ans), votre complément de revenu augmente ou diminue jusqu'à 25 %.



L'avenir commence ici.

*SwissLife Assurance
et Patrimoine
Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital social
de 169 036 086,38 €
Entreprise régie par
le Code des assurances
341 785 632 RCS Nanterre
www.swisslife.fr*